

CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE GESTION DES POLLUTIONS MARINES



► Rappel de l'objectif :

Garantir l'intégrité globale de la baie du Mont-Saint-Michel et assurer la capacité d'accueil et la fonctionnalité des habitats naturels marins pour les espèces animales au regard du risque de pollutions marines.

Photo : Nettoyage du littoral, exercice POLMAR de Courseulles sur mer (Calvados) – Octobre 2008. Conservatoire du littoral

► Habitats et espèces concernés :

Tous les habitats du Site d'Importance Communautaire, toutes les espèces d'intérêt européen et leurs habitats fonctionnels présents sur le site Natura.

Toutes les espèces et habitats de la Convention OSPAR, espèces endémiques, espèces animales et végétales protégées aux niveaux national et régional, espèces animales et végétales inscrites sur la liste des espèces menacées en France.

► Secteurs concernés :

Toute la baie du Mont-Saint-Michel.

► Descriptif des opérations et recommandations :

La délégation Normandie du Conservatoire du littoral s'intéresse à la vulnérabilité des espaces naturels littoraux aux pollutions marines. Au travers des projets ATRACTIV en 2006 et Pollutions marines et littoral sur la période 2007-2008, elle a proposé plusieurs actions permettant de prévenir et gérer à terre des pollutions accidentelles issues du trafic maritime.

Les actions menées ont visé à :

- établir un état de référence basé sur l'identification du patrimoine biologique présent sur le littoral normand et de son intérêt patrimonial
- produire un état de la vulnérabilité de ces espaces face à des pollutions marines de toutes ampleurs (disponible sur le site www.pollutions-marines-normandie.fr)
- proposer un cadre opérationnel pour la gestion des pollutions marines au niveau local, reposant sur un réseau de correspondants répartis sur l'ensemble du littoral normand
- impliquer ce réseau local dans l'alerte, le constat opérationnel de pollutions marines et le conseil aux décideurs dans la gestion de crise.

111.1 Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines (dispositif ORSEC terrestre, Plan Communaux de Sauvegarde).

En cas de pollution marine, les pouvoirs publics sont engagés dans une gestion de crise destinée à apporter une réponse pour la sécurité des personnes et résorber l'impact de la pollution sur les milieux et les usages.

En cas de faible pollution, les collectivités locales (communes) sont chargées de la réponse dans la limite de leur capacité de réaction. Elles peuvent prévoir l'organisation de crise dans l'écriture de plans de sauvegarde, identifiant les enjeux, risques et réponse. En cas de forte ampleur, le dispositif ORSEC terrestre peut être déclenché par le Préfet de département, engageant alors les moyens de l'Etat dans la gestion de crise. Pour le cas de la baie du Mont Saint Michel et au vu de sa composante interrégionale, il est vraisemblable que la coordination soit assurée à terre par le Préfet de la Zone de défense Ouest en cas de pollution touchant l'ensemble de la baie. Dans le cadre de la révision du dispositif ORSEC, les DREAL/DIREN sont chargées de la réalisation d'un atlas des zones sensibles, annexe à porter au plan de secours, permettant d'apporter des informations sur la vulnérabilité du littoral relativement aux aspects géomorphologiques, écologiques et socio-économiques.

L'état de référence du patrimoine naturel littoral proposé par le Conservatoire du littoral (projet Pollutions marines et Littoral, 2007-2008) propose une identification de la vulnérabilité du patrimoine naturel littoral, à des échelles exploitables localement ou à une échelle élargie. Des cartes opérationnelles illustrent les enjeux patrimoniaux (vulnérabilité des habitats naturels et de la flore patrimoniale, des secteurs fréquentés par les oiseaux côtiers) et proposent des recommandations environnementales associées en cas d'intervention (emplacements proscrits pour l'installation de chantiers en zone naturelle, proposition de chemins d'accès et de circulation sur la côte, aires de stockages primaires,...).

Une mise à jour des cartes opérationnelles sera réalisée à l'occasion de la révision du dispositif ORSEC et pourra également être envisagée à chaque évaluation du DocOb (évaluation des habitats). **Ces documents :**

- **mettent en avant une vulnérabilité écologique hiérarchisée sur le littoral, au regard de ses fonctionnalités pour l'expression d'une flore et faune littorales d'intérêt à des échelles locales,**
- **permettent donc d'orienter les actions de dépollution respectueuses des enjeux identifiés.**

Comment :	👤 Instruction et collaboration, 🔍 Veille et Suivi.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : DREAL – DDTM Partenaires : Conservatoire du littoral et gestionnaires associés, Conservatoire Botanique National de Brest, associations naturalistes.
Financement :	Moyens de l'Etat, financements par collectivités.
Priorité :	★★

111.2 Participer au réseau de correspondants Pollutions marines et littoral animé par le Conservatoire du littoral.


Pour compléter les dispositifs opérationnels, le Conservatoire du littoral propose un réseau de correspondants sur le littoral ayant la connaissance du terrain, capables d'intervenir et de conseiller les décideurs dès le début de crise du fait d'une connaissance éprouvée du terrain et des milieux littoraux.

Ce réseau constitué doit apporter un soutien aux collectivités locales souvent démunies dans la gestion de pollutions marines de faible à moyenne ampleur et se met à disposition de l'Etat en cas de déclenchement du dispositif ORSEC. Il s'articule autour

de 3 rôles : vigilance pollution et déclenchement de l'alerte, reconnaissance opérationnelle sur le terrain en appui de services de secours et conseil auprès des décideurs lors de réunions de crise et sur le terrain.



Il se compose de personnes ressources identifiées et réparties en binômes par secteur sur le littoral, apportant une capacité d'expertise sur le patrimoine naturel et sur les capacités techniques des collectivités. Les gardes du littoral, rattachés au SyMEL, organisme gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral et du Département dans la Manche, sont désignés « correspondants patrimoine naturel ». Leur rayon d'action ne concerne que les parties normandes de la Baie pour lesquelles ils sont reconnus comme gestionnaires (Dunes de Dragey, Falaises de Carolles Champeaux, Pointe du Grouin du Sud). **Un relais dans les collectivités est encore à consolider, afin d'assurer une réflexion concertée en cas de pollution.** Par ailleurs, la Section Régionale Conchylicole Manche-mer du Nord est associée au réseau pour une prise en compte de l'enjeu conchylicole sur le secteur.

Cette structuration de réseau est un élément sur lequel les collectivités volontaires peuvent s'appuyer dans la définition de plans de sauvegarde (PCS) identifiant le risque de pollutions marines.

Comment :	 Veille et Suivi. Identification des correspondants et formalisation du réseau (conventionnements), reconnaissance du réseau dans le dispositif ORSEC.
Qui	Maître d'ouvrage pressenti : Conservatoire du Littoral, Collectivités territoriales et leurs groupements.
et avec qui :	Partenaires : SyMEL, Section Régionale Conchylicole, Services de l'Etat.
Financement :	/
Priorité :	★★

111.3 Etendre le réseau Pollutions marines et littoral à l'ensemble de la Baie.




Le réseau de correspondants a été défini à l'échelle normande, impliquant les acteurs normands dans sa conception et sa mise en œuvre. Dans l'optique d'une cohérence d'action à l'échelle de l'ensemble de la baie du Mont Saint Michel, le réseau doit être étendu sur sa partie bretonne. Des correspondants devront donc être identifiés sur le linéaire Saint-Georges de Gréhaigne – Cancale. Etant donné la faible présence du Conservatoire du littoral sur ce secteur et par conséquent l'absence de gardes du littoral, des correspondants devront donc être identifiés auprès des collectivités et professionnels de la conchyliculture. La délégation Normandie assurerait l'animation de ce réseau jusqu'à la pointe du Grouin de Cancale. Une information parallèle devra être menée auprès des services de l'Etat bretons.

Comment :	 Instruction et collaboration,  Veille et Suivi. Identification des correspondants et formalisation du réseau (conventionnements), reconnaissance du réseau dans les plans ORSEC- POLMAR.
Qui	Maître d'ouvrage pressenti : Conservatoire du Littoral, Collectivités territoriales et leurs groupements.
et avec qui :	Partenaires : SyMEL, Section Régionale Conchylicole, services de l'Etat

Financement : /

Priorité : ★

► **Récapitulatif :**

Opération	MO*	Financement	Priorité
111.1  Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines.	DREAL* / DDTM*	Etat* / Collectivités territoriales	★★
111.2  Participer au réseau de correspondants Pollutions marines et littoral animé par le Conservatoire du littoral.	Cdl* / Collectivités territoriales	/	★★
111.3  Etendre le réseau Pollutions marines et littoral animé par le Conservatoire du littoral à l'ensemble de la baie.	Cdl / Collectivités territoriales	/	★

*MO : Maitre(s) d'ouvrage(s) pressenti(s).

*Etat : Ministère en charge de l'écologie.

*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

*DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

*Cdl : Conservatoire du littoral.